

WOLFF ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 37 000€
19 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières
479 908 949 RCS Clermont-Ferrand

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juillet,

[...] (ci-après l'« **Associé Unique** »),

propriétaire de la totalité des 3.700 actions ordinaires composant le capital social de la Société,

[...]

a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Grégory WOLFF de son mandat de Président de la Société et nomination de la société EUREX-CFE en qualité de nouvelle Présidente de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour,
- Constatation de la nomination de Monsieur Grégory WOLFF en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2026,
- [...]
- Refonte intégrale des Statuts - Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Monsieur Grégory WOLFF de son mandat de Président de la Société et nomination de la société EUREX-CFE en qualité de nouvelle Présidente de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour)

L'Associé Unique,

- **prend acte** de la démission de Monsieur Grégory WOLFF de son mandat de Président de la Société, à compter de ce jour,
- **décide** de nommer, en conséquence de ce qui précède et avec effet à la date des présentes, en qualité de nouvelle Présidente de la Société, pour une durée indéterminée, la société EUREX-CFE, société par actions simplifiée au capital de 9.525.662,16 euros, dont le siège social est Seynod, 3 Rue du Champ de la Vigne, 74000 Annecy, immatriculée sous le numéro 417 626 280 RCS ANNECY,
- **décide** que la Présidente sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société dans les limites de l'objet social et des

pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'Associé Unique ou à la collectivité des associés,

- [...]

- [...]

Monsieur Alexandre BOUTARIN, agissant en qualité de président de la société EUREX-CFE, dûment habilité à cet effet, déclare, pour le compte de ladite société, qu'elle accepte les fonctions de Présidente, et déclare, pour lui-même et ladite société, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

(Constatation de la nomination de Monsieur Grégory WOLFF en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2026)

L'Associé Unique,

- **décide** de nommer, avec effet à la date des présentes, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée déterminée courant jusqu'au 30 septembre 2026, Monsieur Grégory WOLFF, né le 24 mai 1974 à Clermont-Ferrand (63), de nationalité française, demeurant 118 Avenue Thermale, 63400 CHAMALIERES,

- [...]

- [...]

- [...]

Monsieur Grégory WOLFF, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions et ne faire l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice de ces fonctions.

TROISIEME DÉCISION

([...])

[...]

QUATRIEME DÉCISION

(Refonte intégrale des Statuts - Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Associé Unique

- **décide**, de procéder à une refonte globale des statuts sociaux conformément au projet des statuts modifiés figurant en **Annexe 1**,

- et dans ce cadre **décide** notamment de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société pour la fixer au 30 septembre de chaque année.

En conséquence, l'Associé Unique adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts modifiés figurant en **Annexe 1**.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Extrait certifié conforme,
La Présidente,**

La société EUREX-CFE,
Représentée par Monsieur Alexandre BOUTARIN.

Signé par :
 **Alexandre BOUTARIN**
9D13A8CB43F944E...

Annexe

Statuts sociaux mis à jour